

Des cigarrettes sur les vetements.

Par Weloveyou, le 16/06/2011 à 14:33

Bonjour,

je souhaite faire une série de tee shirt comprenant une impression d'image, d'un modèle fumant une cigarette.

Je voudrais savoir si ce type de photo (surtout au niveau de la cigarette) est légal en France.

Merci beaucoup pour vos réponses!

Par mimi493, le 16/06/2011 à 14:36

TS destinés à quel usage?

Par Weloveyou, le 16/06/2011 à 14:53

d'abord a etre porté dans un usage personnel, mais a terme peut etre à la vente si ceux ci rencontre un certain engouement

Par **Tisuisse**, le **16/06/2011** à **18:03**

Bonjour,

Réponse : NON car toute publicité, avec ou sans marque, incitant à fumer est interdite.

Par mimi493, le 16/06/2011 à 19:07

Mais une image d'une personne en train de fumer n'est pas de la publicité en tant que telle ni forcément de la propagande !

Par Tisuisse, le 16/06/2011 à 19:10

S'il est ajouté : FUMER TUE, non, ce ne sera pas une incitation au tabac.

Par mimi493, le 16/06/2011 à 23:56

Non, évidemment, tu nous refais le coup de la pipe de Tati.